

**Conseil d'administration
Séance du 26 mars 2021**

**Délibération n° 55-2021
Modification du règlement des études**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'avis favorable du CEVE du 19 mars 2021.

Il est proposé d'apporter des corrections au règlement des études en y intégrant une partie concernant les règles en matière de plagiat.

DELIBERATION

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve le projet de modification du règlement des études de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24
Présents : 18
Votants : 19
Vote : à l'unanimité des voix

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20210401-delib55-2021-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021